

Des pressions inadmissibles vis-à-vis des agents en chômage partiel ou en ASA éviction

Rester à la maison pour garder nos mômes, on y a encore droit !

Dans bien des services, partout sur le territoire, des pressions s'exercent à l'encontre des agents qui demandent à bénéficier de la mise en chômage partiel à compter du 1^{er} mai ou sur les agents qui veulent bénéficier des ASA Eviction. La pression la plus fréquente vise à demander des justificatifs concernant la fermeture des établissements. Ces tentatives d'intimidation sont le reflet de la politique de déconfinement patronal qui s'exerce à La Poste comme dans d'autres secteurs. Pour autant, elles n'ont aucun fondement.

Tout d'abord, l'accord signé, concernant la prise en charge du chômage partiel, n'exige aucunement de tels justificatifs et l'attestation sur l'honneur reste actuellement la référence pour demander à bénéficier du dispositif.

Ensuite la notion d'ouverture ou de fermeture est aujourd'hui très approximative dans la mesure où la palette des configurations scolaires est sans limite : accueil plutôt que scolarisation, ouverture sur une journée ou deux par semaine, sur des demies journées, avec regroupement de certaines classes, avec des listes d'agents prioritaires (dont le personnel de la Poste n'est pas)... Le fait que l'établissement scolaire ne soit pas fermé ne signifie donc pas que la scolarisation, qui plus est dans de bonnes conditions, soit techniquement possible.

De plus, toutes les sources convergent vers le maintien du volontariat pour les parents. Qu'il s'agisse des déclarations de la ministre du Travail (« On verra ça fin mai, il faudra peut être une attestation scolaire » sur France Info) ou encore les services du ministère de l'Action et des Comptes publics qui écrivent dans un QR (version du 11 mai) que « à compter du 11 mai et jusqu'au 1^{er} juin, la situation ne change pas, quelles que soient les possibilités de prise en charge qui s'offrent aux parents (école ouverte ou non) ». D'ailleurs, certaines directions ont fait machine arrière après des interventions syndicales multiples.

Certes, la situation risque de changer après le 1^{er} juin, Muriel Pénicaud ayant déclaré que l'Etat n'avait pas vocation à « payer l'intégralité des salaires de douze millions de salariés en France ». Mais, pour l'heure, rien ne change. **Sud** PTT exige donc que cessent ces pressions et intimidations. Nous avons écrit en ce sens à la DRH du groupe La Poste.



Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris

tel 01 44 62 12 00 — fax 01 44 62 12 34

sudptt@sudptt.fr — www.sudptt.org

Union
syndicale
Solidaires